

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE

T/PET.3/L.26  
1er juin 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

---

PETITION DES ETUDIANTS BANYARWANDA A L'UNIVERSITE OFFICIELLE DU CONGO  
BELGE ET DU RUANDA-URUNDI CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

TRANSMIS copie pour information et compétence à la  
Commission de Tutelle des Nations Unies à NEW YORK,  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE, avec l'expression de notre  
très haute considération.

(Signé) NYIRUBAYOMBERO Jean

KALISA CLAVER	AHISKYIZE THOMENTE	
KALINY	.....Illisible	..... Illisible
KAYABO ALEXIS	KAYAGWE PAUL	NKUNDISSAMA
A. KAGAH	.....Illisible	..... Illisible
LEMINARI VENANT	KANTIIBA	MUTSINZI
.... Illisible	.....Illisible	

Sire,

Radio Brazzaville nous apprend, dans son communiqué du 2 mai que "les trois des quatre partis politiques du Ruanda représentés au Conseil Spécial ont envoyé un télégramme au Roi et au Ministre pour dire qu'ils rompaient définitivement avec le Mwami Kigeli V parce que celui-ci avait refusé de signer une décision du Conseil Spécial provisoire; qu'ils refusaient la convocation de la Table Ronde sur le Ruanda-Urundi et qu'ils demandaient la nomination d'un Chef intérimaire du Pays".

Votre Majesté nous permettra de nous indigner de la légèreté de telles déclarations.

Les auteurs de ce télégramme, en effet, - est-ce inconscience? - semblent ignorer que même tous les partis politiques du Ruanda, actuellement au nombre de huit ne représentent pas le pays tout entier. Seules les élections du suffrage universel ont qualité pour conférer à leurs élus ce titre que quelques partis, peut-être appelés à disparaître, s'arrogent trop inconsidérément. Qu'alors les trois partis signataires du télégramme, parce que forts sans doute de l'appui et de l'autorité de certains fonctionnaires aux manoeuvres trop suspectes, prétendent poser un acte qui engage toute la nation, comme la destitution du Mwami, voilà qui ne laisse de surprendre et de choquer le bon sens!

Le Mwami Kigeli V est monté sur le trône suivant une tradition consacrée par des siècles de royauté dont le Rwanda s'honore et le Gouvernement par son investiture a sanctionné l'approbation de toute la nation qui l'avait solennellement reconnu. Il est temps que les chefs des partis non mandatés par le peuple cessent de considérer le Mwami comme un jouet à leur usage. Il est regrettable que certaines gens abusent continuellement de la population pour des buts inavouables et par des moyens peu honnêtes.

Il est juste en effet que chaque parti travaille au triomphe de sa cause, mais qu'en se présentant comme royaliste aux yeux de la population on réclame secrètement la république n'est-ce pas abuser du peuple qui n'est pas informé de ces discourtoises manoeuvres ?

Mais ce qui est plus pénible encore, c'est de constater la scandaleuse collusion de plus en plus manifeste entre l'Administration colonialiste et les partis qui lui sont dévoués. Il n'est que de citer la manière non moins spéciale dont fut décidée par le Résident Général du Ruanda-Urundi, la première composition du Conseil intérimaire spécial du Ruanda. Il n'est un secret pour personne que seuls les partis, dont Monsieur Harroy se sert comme instrument de sa politique, composaient ce Conseil. A l'arrivée de la Mission de visite de l'O.N.U., quelques voix s'élevèrent timidement pour crier à l'injustice. Alors seulement un parti nationaliste put y avoir une représentation.

Le Conseil provisoire, destiné à aider le Mwami dans sa tâche et à traiter des affaires courantes en attendant les élections, n'est aucunement qualifié pour imposer au Mwami, au nom d'une Constitution qui n'existe pas encore, des décisions

qui engagent toute la nation. Outre que tous les partis politiques n'y sont pas représentés, ce conseil imposé oublie singulièrement son caractère provisoire et non représentatif.

Votre Majesté ne manquera pas de s'étonner de ce que des chefs de partis politiques aient conçu l'idée assez étrange de rejeter la convocation d'une table ronde sur l'avenir politique du Ruanda-Urundi, table ronde proposée par la Belgique et recommandée par la Mission de visite de l'O.N.U., sur le spécieux prétexte que le Mwami Kigeli V n'a pas signé une de leurs décisions. Nous croyons savoir que nulle part un roi constitutionnel n'est soumis au caprice de leaders politiques qui ne représentent que leurs propres ambitions. Malgré l'ingénieuse propagande savamment orchestrée par les journaux missionnaires et les organes d'information du Gouvernement, on se demande parfois combien de membres comptent certains partis. Quant à refuser cette table ronde qui, seule peut-être, constituerait un terrain d'entente et une base de négociation pour la rapide émancipation du Pays, nous nous permettons de douter de la droiture des intentions qui ont dicté une pareille conduite. Nous ne voyons, en tous cas, qu'une seule considération qui ait pu l'inspirer, c'est l'intérêt personnel, soucieux de conserver des avantages, mais combien éphémères d'une position que leur confère un pouvoir singulièrement intéressé et éminemment complice. Les mesures discriminatoires et souvent oppressives que l'Administration locale s'est crue obligée d'appliquer aux partis nationalistes, cependant qu'elle professait une tendresse mal dissimulée à l'égard de certains autres; les propos désobligeants qu'elle n'a cessé de répandre dans l'opinion internationale et dans la conscience nationale pour discréditer le Mwami, pousse toute bonne volonté à demander justice.

Qu'il nous soit permis de dire à Votre Majesté que les agissements des agents de l'Administration du Rwanda depuis quelques temps ainsi que les décisions arbitraires et non suffisamment motivées du Résident Général, Monsieur Jean-Paul Harroy, inquiètent la population et risquent d'aliéner à la Belgique les sympathies sur lesquelles elle avait droit de compter. Il est décevant de voir à quel point le Gouvernement d'Usumbura se mêle dans la politique des partis et certaines de ses déclarations ne sont pas de nature à favoriser la concorde.

Nous terminons en attirant l'attention sur l'inutilité d'un chef intérimaire du Pays réclamé par les signataires du télégramme et nous nous insurgons contre sa nomination si elle devait être envisagée. Le Pays ne peut admettre pour le représenter que celui qu'il aura lui-même choisi. Si le Mwami ne devait plus être à la tête de la nation qui l'a reconnu comme son Chef, seule elle peut décider sa déposition et lui choisir un successeur dans le régime qu'il lui plairait d'adopter.

Nous prions Votre Majesté de daigner agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Elisabethville, le 4 mai 1960.

sé/ Les étudiants banyarwanda de l'Université officielle  
du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

A Sa Majesté le Roi BAUDOUIN 1er,  
Roi des Belges  
à BRUXELLES  
(Belgique)

-----